



FORCE OUVRIERE

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

Section Corse du Sud

Ajaccio, le 21 septembre 2010

Audience TPG et rencontre prochaine avec M.DEPLETTE

M.DEPLETTE, actuel DSF et pressenti pour être un jour (?) DRFIP, recevra les organisations syndicales des 2 filières le 24 septembre prochain dans les locaux de la Trésorerie Générale. Sans doute pour les informer de ce qu'elles savent déjà (*par ex. déménagement au DI du CFR et de l' Autorité de Paiement...déménagement et regroupement des services RH et Logistique TG et DSF... travaux à la DSF pour accueillir le futur SIP d'AJACCIO etc...*) mais qu'il souhaite annoncer lui même aux O.S. afin de se positionner en tant que "patron" de la DRU avant même que celle-ci ne soit créée.

Entre temps une délégation FO DGFIP a rencontré M. AGUILERA, TPG et M.GROSJEAN, Fondé de Pouvoir, lesquels ont bien entendu déclaré vouloir réserver la primeur des infos concernant la future DRU à son futur "patron" M.DEPLETTE. La légitimité d'une telle situation nous échappe, même si plus rien ne peut nous surprendre dans cette période trouble et confuse de fusion à marche forcée et de lutte de pouvoir .

Nous attendons par conséquent avec une impatience non dissimulée la réunion du vendredi 24 Septembre qui devrait être riche en "scoops"...

Pour notre part, nous lui rappellerons que jusqu'à preuve du contraire les instances de concertation que sont les Comités Techniques Paritaires Départementaux existent toujours et qu'elles auraient dû réglementairement être réunies pour débattre **en amont** de ces "réorganisations". **Ne pas l'avoir fait relève du fait du prince.**

De la même manière, il n'est pas acceptable que des stages de formation aient été programmés par la DSF dès le mois de septembre à destination de collègues pour lesquels l'administration semble avoir décidé à leur place qu'ils rejoindraient le SIP d'Ajaccio. Or d'une part le SIP ne sera juridiquement créé au mieux qu'au 1er Janvier 2011 après consultation d'un CTPD dédié et, d'autre part, les agents auront un délai de 15 jours à compter de la date de ce CTPD pour faire part à l'administration de leur acceptation ou de leur refus d'y être affectés. Cette procédure doit être scrupuleusement respectée.

La délégation FO a rappelé ces règles lors de l'audience avec le TPG. Suite à cette intervention, les stages de formation ont été reportés.

Par ailleurs, lors de cette même audience M.AGUILERA a confirmé que suite à notre demande **le projet de création d'une Trésorerie hospitalière spécialisée n'était plus d'actualité.**

S'agissant du service des Amendes, ainsi que nous l'avions déjà annoncé, il demeure dans la sphère gestion publique et ne rejoindra donc pas Cunéo.

Suite le 24 Septembre...

Section FO-DGFIP 2A

Jean-Claude VESPERINI

Secrétaire départemental Corse-du-sud - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/02A/> - tél/fax : 04 95 23 51 70